

---

## PROCES VERBAL

### COMMISSION REGIONALE COMPETITIONS DE GESTION JEUNES à 11

#### PV N° 5

REUNION RESTREINTE du 2 novembre 2017 à 18 h00 à MONTGERMONT, Siège de la LBF

---

**Membres présents** : MM. GOUZERCH Gérard. - ROLLAND Alain

**Par téléphone** : M. MARTIN Guy

---

Avant le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, la Commission se réunit afin d'entériner les affaires courantes.

---

#### 1. Informations de la FFF

---

- ✚ Courrier mail de la FFF en date du 16 octobre 2017, la circulaire concernant la représentation des clubs au tirage du 1<sup>er</sup> tour Fédéral de la Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE qui aura lieu le 23 novembre au siège de la Fédération Française de Football.

---

#### 2. Dossier en cours

---

La Commission prend note des délibérations prises par la Commission « **COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES** » lors de la séance du 16 et 17 octobre 2017

- **Match U19 de Coupe GAMBARDELLA, 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire**  
Match N° 19983669 GJ BOCAGE FOUGERAIS – GJ MI FORET CHEVRE LIFFRE du 7 octobre 2017.  
Rejette la lettre de réclamation posées par GJ BOCAGE FOUGERAIS pour les dire « irrecevables » et transmet le dossier pour homologation à la Commission des Jeunes.
- **Match de championnat U17 R1 Poule unique**  
Match N° 19452923 LANNION FC 1 – VITRE AS 1 du 14 octobre 2017.  
Rejette la lettre de réclamation posées par l'AS VITRE pour les dire « irrecevables » et transmet le dossier pour homologation à la Commission des Jeunes.



➤ **Match de Coupe de Bretagne U15 formule championnat**

Match N° 19695787 GJ MALESTROIT – CESSON SEVIGNE Du 7 octobre 2017

Suite à la transmission à la CRA, cette commission nous indique que ce n'est pas une réserve technique et remet le dossier à la Commission des Jeunes.

La Commission prend note des délibérations prises par la Commission « **COMMISSION DES JEUNES** » lors de la séance du 2 novembre 2017.

➤ **Match U19 de Coupe GAMBARDELLA, 1er tour éliminatoire Régionale**

Match N° 20092956 PROUFRAGAN FC – PLOUMAGOAR RC du 28 octobre 2017

*Réserves d'avant match de PLOUMAGOAR concernant 5 joueurs inscrits sur la feuille de match et ayant un cachet de mutation.*

La Commission,

Prenant en considération la confirmation des réserves pour les dire « recevables »

Après étude du dossier

Suite à la confirmation des mutations par le service « Licences » de la Ligue

5 joueurs mutés sur la feuille de match.

Que suivant les règlements de la Coupe GAMBARDELLA, article 3 des règlements de la LBF, indiquant que cette compétition, étant nationale, le droit du nombre de mutés est de 6 dont 2 hors période.

Pour ces motifs, la Commission rejette la réserve et homologue le résultat de cette rencontre.

➤ **Match de Coupe de Bretagne U15 formule championnat**

Match N° 19695787 GJ MALESTROIT – CESSON SEVIGNE Du 7 octobre 2017

Après l'étude du dossier, suite au renvoi par la CRA, la Commission reprenant les divers rapports du dossier, et constatant que les faits reprochés lors du match sont des faits de jeux et que l'arbitre est le seul juge et que sa décision est sans appel, la Commission homologue le résultat acquis sur le terrain.

---

### 3. Courriers des Clubs

---

- Courrier mail de LOUDEAC, en date du 16 octobre, demandant le report du match de championnat U17 R2 poule A du 21 octobre 2017 pour cause de voyages scolaires. La Commission n'ayant pas reçu, l'attestation du collège avec les joueurs retenus par ce voyage, et après plusieurs relances, ne donnera pas de suite à cette demande et maintiens ce match au 21 octobre 2017
- Courrier mail de BAUD, en date du 16 octobre 2017, demandant le report du match de championnat U15 R4 poule B du 21 octobre 2017 au 28 octobre 2017, pour cause de voyages scolaire. La Commission, malgré l'attestation reçue très tardivement, accepte ce report au 28 octobre 2017.



- Courrier mail de GUICHEN, en date du 18 octobre 2017, demandant le report du match de championnat U15 R3 poule B au 18 novembre 2017, pour cause d'absence d'éducateur.  
La Commission, dans un premier temps refuse ce report, car l'équipe de GUICHEN étant qualifiée en Coupe de Bretagne est susceptible de jouer à cette date, mais après l'accord du club adverse autorise le report de ce match au 25 novembre 2017.
- Courrier mail de PONTIVY ST, en date du 15 octobre 2017, demandant la modification du score du match de championnat U19 R2 poule B, suite à une erreur de manipulation .Après vérification auprès de l'arbitre de la rencontre, le score de ce match est « match nul » soit 3 à 3.
- Courrier mail de BAUD, en date du 25 octobre, demandant que la date du report de match du 21/10 au 28/10, soit remise au 4 novembre pour cause d'absence de joueurs en vacances scolaires
- Courrier mail de GUINGAMP EA, en date du 31 octobre, pour la compétition U17 féminine, indiquant le lieu et la date des terrains où jouera cette équipe.  
Conformément aux règlements, la Commission demande un accord écrit de chaque adversaire des rencontres citées dans ce mail.

---

#### 4. Courriers de la L.B.F.

---

- Courrier mail de la Ligue de Bretagne, informant les équipes de championnat U19 R2 poule A, que suite au 4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de LORIENT FOLCLO, la Commission, en application de l'article 4 des règlements du championnat de Bretagne entérine le forfait général de cette équipe et annule tous les résultats obtenus lors des 4 forfaits partiels.

---

#### 5. Coupes de Bretagne U15 et U17

---

Suite à la fin de la formule championnat pour les U15 et les U17, les équipes qualifiées pour la compétition propre a été mise sur le site afin d'informer les clubs

En U17 avec les 16 groupes (formule championnat) les 2 premiers sont qualifiés pour les 16<sup>ème</sup> de finale.

En U15, ayant 19 groupes soit 38 équipes de qualifiées, il faut faire une mise à niveau ou nous prendrons les 19 équipes qui ont finies 2<sup>ème</sup> de leur poule avec 2 poules géographique ou nous 3 matches dans chaque poule afin d'avoir nos 32 équipes pour les 16<sup>ème</sup> de finale.

Prochaine réunion plénière aura lieu le 16 décembre 2017 à Montgermont siège de la LBF.

**Le Secrétaire de la Séance**  
**ROLLAND Alain**

**Le Président de la Commission**  
**MARTIN Guy**